

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 31 janvier 2019.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #2 - Denis Boutin

M. Christian Chabot, en remplacement d'André Ferland pour la municipalité de Sainte-Justine

Sont absents à cette séance :

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - André Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée, assistent également à cette séance.

Sont aussi présents à cette séance:

M. Gilles Audet, conseiller municipal de Saint-Cyprien
M. Adélar Couture, Maire de Saint-Camille

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

01-01-19

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 31 janvier 2019 tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018
 - 3.2 - SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL
 - 3.2.1 - Entente CAMBI
 - 3.2.2 - Tarification - location par la RISEDE de matériel et équipement nécessaire lors d'intervention et appartenant aux municipalités
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Acceptation des comptes à payer
- 5 - AFFAIRES COURANTES
 - 5.1 - EMBAUCHE POMPIER - SAINTE-JUSTINE
 - 5.2 - RÈGLEMENT INCENDIE
 - 5.2.1 - COÛTS À DÉFRAYER EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT INCENDIE
 - 5.3 - ENTENTE INTER MUNICIPALE ENTRAIDE HORS RÉGIE
 - 5.4 - PAIEMENT DE FACTURES AUX MUNICIPALITÉS

5.5 - SÉCURITÉ CIVILE

5.6 - Renouvellement du forfait juridique avec la firme Morency société d'avocats

6 - CORRESPONDANCE

7 - VARIA

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-01-19

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Madame la présidente fait la lecture du procès-verbal du 20 décembre 2018.

ATTENDU QUE le procès-verbal du 20 décembre 2018 est conforme à la rencontre et qu'aucune modification n'est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 20 décembre tel que présenté.

ADOPTÉ

3.2 - SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

03-01-19

3.2.1 - Entente CAMBI

Toujours en attente d'une proposition de la part de CAMBI

04-01-19

3.2.2 - Tarification - location par la RISEDE de matériel et équipement nécessaire lors d'intervention et appartenant aux municipalités

La grille tarifaire du ministère des transports est maintenant en notre possession. Madame Émilie Goudrault écrira un message aux municipalités faisant partie prenante de la régie afin d'obtenir la liste du matériel et de l'équipement qu'ils ont en leur possession afin de déterminer la tarification de chacun des équipements. La tarification varie en fonction de la marque, du modèle et de l'année de la machinerie. Lorsque l'inventaire sera terminé, une entente précise sera envoyée aux municipalités en lien avec la tarification appropriée.

ATTENDU QU'un document du ministère des transports contenant tous les équipements/véhicules que les municipalités peuvent avoir en leur possession est disponible et qu'il contient les tarifs utilisés par le ministère des transports;

ATTENDU QUE la régie utilise à l'occasion de l'équipement ou des véhicules appartenant aux municipalités dans le cas d'une intervention qui demande du matériel que les pompiers n'ont pas à leur disposition;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. CHRISTIAN CHABOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) se base sur le document du Ministère des transports intitulé "Taux de location de machinerie lourde avec opérateur 2019" pour conclure une entente de tarification avec les municipalités qui devront facturer la location de ses équipements/véhicules à la régie des incendies du secteur Est des Etchemins.

ADOPTÉ

4 - FINANCES

05-01-19

4.1 - Acceptation des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes numéro 01-2019 préparée par Mme Jessica Cameron, représentante de la régie, en date du 29 janvier 2019 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter s'élève au montant de : 9, 631.49\$ \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 01-2019 telle que présentée. Le total des comptes pour janvier 2019 s'élève à 9, 631.49\$.

QUE le directeur incendie, M. Pierre Morneau, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 01-2019.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

06-01-19

5.1 - EMBAUCHE POMPIER - SAINTE-JUSTINE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS BOUTIN , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) nomme M. Yves Boissonneault, de Sainte-Justine, à titre de pompier de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins;

QUE la descriptions des modalités et des responsabilités à titre de pompier sont contenues dans le contrat de travail qui a été adopté par le conseil d'administration de la régie, et qu'une copie lui soit remise.

5.2 - RÈGLEMENT INCENDIE

Mme Émilie Goudreault enverra par courriel aux 5 municipalités de la régie le document du règlement incendie corrigé par l'avocat . Celui-ci devra être adapté aux réalités de chacune des municipalités et adopté en séance de conseil. De plus, une résolution devra être passée à l'effet de mandater M. Pierre Morneau, directeur général de la régie des incendies du secteur est des Etchemins et M. Stéphane Royer, préventionniste pour la MRC des Etchemins pour qu'ils appliquent le règlement dans leur municipalité respective.

5.2.1 - COÛTS À DÉFRAYER EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT INCENDIE

M. Pierre Morneau, directeur général de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins présente le détail de la facture. Les frais sont reliés à l'analyse complète et la mise à jour du règlement. De plus, des frais ont été chargé puisque Me Bouffard a dû se présenter en cour municipale pour faire annuler des constats qui avaient été émis par M. Pierre Morneau, directeur général de la RISEDE, et ceux-ci ne pouvaient être défendus en fonction du règlement incendie pour les 2 raisons suivantes.

1- Le règlement doit être adopté par les municipalités faisant partie prenante de la régie et le mandat de les appliquer doit être donné au directeur de la régie et au préventionniste de la MRC par résolution de chacun des conseils. La procédure inverse avait été fait suite à un malentendu sur la façon d'adopter ledit règlement. Ainsi, les constats ne pouvaient être émis.

2- Le règlement incendie sous sa forme actuelle comporte des imprécisions et laisse place à trop d'interprétation de la part des 2 parties. (Demanderesse et défenderesse)

Comme la facture de la firme d'avocats Morency est élevée et que le règlement a été produit et distribué aux municipalités par la MRC des Etchemins, les membres du conseil d'administration de la régie s'entendent sur le fait que ce point devra être amené à la MRC, soit en passant par la direction, soit en rencontre de conseil des maires. Ceux-ci détermineront la procédure la plus appropriée pour aborder le sujet.

07-01-19

5.3 - ENTENTE INTER MUNICIPALE ENTRAIDE HORS RÉGIE

Mme Émilie Goudreault enverra un courriel aux municipalités faisant partie prenante de la régie afin de rappeler que l'entente d'entraide signée à la MRC des Etchemins est celle qui prévaut et que tout autre entente concernant l'entraide n'est pas applicable.

Un courriel sera aussi envoyé aux directions des municipalités ainsi qu'aux chefs de caserne hors MRC des Etchemins avec lesquelles la régie veut développer une entente d'entraide afin de leur proposer l'utilisation de celle utilisée sur le territoire de la MRC des Etchemins. Une confirmation par résolution à l'effet qu'ils sont d'accord ou non avec l'entente sera demandée.

ATTENDU QUE l'entente d'entraide existante signée à la MRC par toutes les municipalités des Etchemins est celle qui prévaut;

ATTENDU QUE cette entente convient à tous et qu'elle peut être applicable avec les municipalités voisines qui sont en dehors de la MRC des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. CHRISTIAN CHABOT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins propose l'entente d'entraide de la MRC des Etchemins aux municipalités suivantes: Saint-Fabien, Saint-Just-de-Bretannières et Saint-Philémon.

ADOPTÉ

5.4 - PAIEMENT DE FACTURES AUX MUNICIPALITÉS

Comme quelques factures de fournisseurs sont encore envoyées dans certaines municipalités, et dans le but de faciliter la gestion financière de la régie des incendies, une demande aux directeurs généraux des municipalités sera renvoyée afin de faire transférer les comptes vers l'adresse de la régie lorsque la situation se présentera.

De plus, s'il arrivait que des factures soient envoyées à une municipalité et qu'elles soient pour la régie des incendies, celles-ci devront être acheminées aussitôt à la régie afin qu'elles soient remboursées dans les plus brefs délais. Ceci afin d'assurer une bonne gestion des dépenses et du budget annuel.

5.5 - SÉCURITÉ CIVILE

M. Christian Chabot souhaite que M. Pierre Morneau demande des soumissions pour un chargé de projet concernant la création du schéma de couverture intermunicipal en lien avec le projet de sécurité civile.

Un sous-comité indépendant mais relié avec la régie des incendies sera formé pour la mise en place du schéma de sécurité civile et l'analyse des priorités et des investissements qui devront être effectués avec les subventions gouvernementales.

08-01-19

5.6 - Renouvellement du forfait juridique avec la firme Morency société d'avocats

ATTENDU QUE la firme Morency société d'avocats connaît bien le dossier de la régie des incendies et que les membres du conseil sont d'accord que cette firme a bien conseillée et servie la régie des incendies du secteur Est des Etchemins dans la dernière année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la régie des incendies du secteur Est des Etchemins renouvelle l'entente du forfait juridique avec la firme Morency société d'avocats selon les mêmes modalités.

ADOPTÉ

6 - CORRESPONDANCE

-Lettre renouvellement entente du forfait juridique (reçue) - voir résolution de renouvellement.

-Lettre embauche conditionnelle M. Kevin Bernard (envoyée) - Suivi: il n'est pas intéressé à payer pour faire sa formation.

- Lettre de démission - Jimmy Tanguay (reçue) - Faire une lettre de remerciements pour ces années de service

Procédure de reconnaissance envers les années de service des pompiers.
Faire une liste avec la date d'entrée en service de chacun des pompiers.

7 - VARIA

Mention de citoyens

Un citoyen a laissé un message sur la boîte vocale de la municipalité de Sainte-Justine pour féliciter le travail de l'équipe qui est intervenue chez lui et a mentionné être très satisfait de l'intervention.

Un deuxième citoyen de Sainte-Justine a tenu à féliciter le travail des pompiers suite à une intervention chez lui. Il a souligné que les pompiers ont fait un bon travail d'équipe.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

09-01-19

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20H00

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur incendie